

Examen médical : que comprend-il ?

Pour les fonctions de protection de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail, le décret législatif 81/08 accorde une grande importance au rôle du médecin expérimenté, appelé à effectuer des tâches de surveillance de la santé selon les concepts de la médecine du travail. et le code de déontologie de l'International Compensation for Occupational Wellness".

Titre I, chapitre III, section V de la législation consolidée, le facteur "surveillance du bien-être" est réglementé dans chaque élément et aussi, en particulier, dans l'article 41 paragraphe b, il est clairement mentionné que la surveillance de la santé et du bien-être consiste en une série de examens médicaux à accomplir à divers moments et à diverses fins. Dans cet article nous décrivons certainement en détail ce qu'il contient.

Qu'est-ce que l'examen médical en milieu de travail

Nous partons de l'hypothèse que la visite médicale est l'un des droits les plus importants de l'employé pour des objectifs de sûreté et de sécurité, car elle vise à protéger le travailleur contre l'exposition directe aux menaces au travail en surveillant constamment son état de santé, en confirmant également l'état physique aptitude du dernier à accomplir les tâches qui lui sont laissées.

L'examen médical est nécessaire pour toutes les activités professionnelles dans lesquelles au moins un employé est présent. Quels sont les types d'interventions que le professionnel de la santé doit effectuer

Pour les fonctions de sécurité sanitaire et de bien-être, selon les dispositions de l'article 41 alinéa 2, les types de contrôles que le médecin expérimenté doit effectuer sont :

- examen médical préventif visant à établir l'absence de contre-indications au travail auquel le salarié est destiné afin d'évaluer sa viabilité pour la tâche de détail ;
- examen médical de routine pour examiner l'état de santé des travailleurs et révéler le jugement de viabilité pour le travail détaillé.
- visite médicale à la demande du salarié, s'il est considéré par le professionnel de santé compétent comme étant lié à des menaces professionnelles ou à son état de santé, susceptible de s'aggraver du fait du travail effectué, afin d'exprimer le jugement de viabilité pour la tâche spécifique ;
- examen médical à l'occasion de l'adaptation du travail afin de confirmer l'aptitude à la tâche déterminée ;
- visite médicale lors de la cessation de la relation de travail dans les cas prévus par la réglementation en vigueur.



Examen médical pour le travail: à quelle fréquence doit-il être exécuté

Les examens médicaux doivent être effectués avec une périodicité établie par le médecin compétent en fonction du type de risque présent dans l'entreprise.

Sauf indication contraire de la législation, pour la majorité des travaux, le contrôle doit être effectué chaque année, néanmoins le professionnel de la santé expérimenté peut préparer une fréquence différente en fonction des résultats de l'analyse des risques, ou dans le cas de la visibilité des employés particulièrement conscient d'un type spécifique de menace.

Des horaires et des fréquences différents peuvent également être élaborés par les organes de contrôle compétents.

Travail d'examen médical: où il est fait

Il s'agit d'un examen médical effectué dans des installations adaptées, dans des "espaces clos" meublés et également équipés des exigences minimales pour l'exercice de la profession médicale, à savoir :

- absence de fenêtres d'accueil;
- lit clinique;
- rouleau de papier hygiénique;
- chauffage domestique;
- un minimum d'une table avec deux chaises ;
- isolation acoustique pour respecter l'intimité personnelle;
- accès aux toilettes;
- existence d'un évier;



Exactement comment se passe le rendez-vous

A l'intérieur de cet espace, le médecin compétent effectuera certainement des contrôles, axés sur l'analyse des caractéristiques cruciales du salarié, pour établir l'état de santé de ce dernier et s'assurer que les menaces dont il est l'objet n'ont effectivement pas modifié son équilibre ou pour établir s'il est apte ou non au travail en question. Ces tests consistent en des évaluations cliniques et biologiques ainsi que des investigations diagnostiques visant le risque considéré comme

nécessaire par le professionnel de la santé compétent, dans la plupart des cas, il s'agit de :

- mesure de pression;
- contrôle visuel;
- contrôle auditif;
- évaluation sanguine;
- évaluation d'urine;

La période de navigation n'est pas particulièrement longue, sauf dans les cas où il existe des problèmes spécifiques qui nécessitent des études de recherche approfondies ainsi que des examens supplémentaires.

Qui paie la visite médicale

L'entreprise prend à sa charge le coût de l'examen médical, cela est précisé dans l'article 41 alinéa 3 court qui précise que les examens médicaux sont à la charge de l'employeur. De plus, comme l'exige le poste 15 du règlement consolidé, nous vous informons que les mesures relatives à la sécurité, à la santé

mais aussi au bien-être au travail ne doivent en aucun cas entraîner des soucis monétaires pour les salariés.

Aller au travail médical : pénalités

Selon le texte 55 du décret légal 81/08 alinéa 5, lettre e) pour les infractions liées à l'obligation d'envoyer les travailleurs à un examen médical, l'employeur est puni d'une amende variant de 2.457,02 EUR à 4.914,03 EUR. EUR.

Par ailleurs, l'alinéa 6-bis du même article prévoit le respect des hausses de prix :

- si l'infraction concerne plus de 5 salariés, les montants des charges sont majorés ;
- si l'infraction concerne plus de 10 travailleurs, les montants de l'autorisation sont triplés ;

Salut, je collabore avec une entreprise métallurgique, les frais de déplacement aller et retour des examens médicaux ainsi que d'autres frais doivent-ils être pris en charge par l'entreprise ? Bonjour, selon le décret légal 81/08, les examens médicaux (ainsi que la formation et tous les autres "frais" liés à la sûreté et à la sécurité) ne doivent pas entraîner de charges pour l'employé.

Sa 07/06/2022 - 13:21

Bonjour, est-il normal que l'entreprise me paie la visite médicale de l'entreprise comme un jour de congé ? Je travaille l'après-midi, à temps partiel, donc pendant mes heures de travail, j'irai à la caisse, donc mon associé me remplace pendant mes heures de travail et aussi mon superviseur m'a envoyé des e-mails que j'ai effectivement été en voyage donc il seront payés. c'est typique ? Merci

